



Conseil municipal du 27 novembre 2023

Délibération n°100-23

Objet : Remboursement frais de déplacement aux familles des enfants participant au concert organisé contre le harcèlement scolaire

Date de convocation : 21/11/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Dominique HAZOUARD

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Véronique ZIMMERMANN a donné pouvoir à Anne-Laurence OLTRA.

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Le samedi 11 novembre 2023 la commune a organisé un concert contre le harcèlement scolaire "fais entendre ta voix". Les participants, 4 adolescents finalistes de l'émission The Voice Kids ont participé bénévolement à ce concert, mais leurs familles les ont accompagnés, ce qui a généré des frais.

La commune de Mornant souhaite dédommager ces familles en leur remboursant les frais de déplacement (indemnités kilométriques et frais de péage).

II. LA PROPOSITION

Il est donc proposé de rembourser les familles en fonction des indemnités kilométriques légales et sur présentation d'un justificatif pour les droits de péage.

Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
Automobile de 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
Automobile de 6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
Automobile de 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

La commission *Services à la Population* réunie le 13 novembre 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Dorothée RODRIGUES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le remboursement des frais de déplacement aux familles des 4 jeunes chanteurs présents lors du concert du 11 novembre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 27 novembre 2023.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.